



Bordeaux, le 25 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac

Le Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac s'est réuni ce jeudi 25 octobre 2018, sous la présidence du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Didier LALLEMENT, en présence des représentants de la filière et des collectivités. Il a d'abord été l'occasion de dresser un point de conjoncture.

Dans le vignoble de Cognac, la grêle et la pression du mildiou ont marqué le début de la campagne qui s'est améliorée ensuite grâce à un été exceptionnellement beau, sec et chaud. **Le potentiel de récolte est bon et serait proche de celui de 2016.** Pour la quatrième campagne consécutive, les expéditions de cognac poursuivent leur ascension avec une évolution de + 8,2 % en volume et + 5,4 % en valeur. **Le record des 200 millions de bouteilles expédiées sur la campagne a ainsi été franchi (205,9 millions de bouteilles).**

Dans un contexte de forte hausse des ventes de cognac (+8,2 % en volume sur la campagne 2017/2018 vs 2016/2017), le Conseil de Bassin Charentes-Cognac a acté les demandes de contingents suivantes :

- 3 474 hectares pour le Cognac ;
- 1 hectare pour le Pineau des Charentes
- 30 hectares pour les Vins IGP Charentais

Contrairement à l'année précédente, la filière Moûts et Vins des Charentes n'a pas souhaité cette année définir de limitation de plantations nouvelles pour sa filière. Les demandes individuelles formulées en Vins sans indication géographique pour les autres débouchés (autres que les segments sus-évoqués) engageront a minima jusqu'en 2030, en plantation et en production, les viticulteurs à rester dans ce segment.

Après examen par les instances nationales de l'INAO et de FranceAgriMer, un arrêté interministériel fixant ces limitations sera publié avant le 1er mars 2019 pour permettre aux viticulteurs de déposer leurs demandes individuelles à partir du 15 mars 2019.

Enfin, ce Conseil a permis de partager un bilan des aides à l'investissement via les fonds européens octroyés par FranceAgriMer dans le cadre de l'organisation Commune des Marchés (OCM) viti-vinicole. Ces fonds constituent le levier principal de soutien à la modernisation des équipements vinicoles. **Entre 2013 et 2016, en Nouvelle Aquitaine, près de 2 700 demandes ont été retenues, pour un montant d'investissement s'élevant à 394 millions d'euros.** Le montant total des aides se chiffre à 131 millions d'euros. De façon directe (chai particulier) ou indirecte (adhérents en cave coopérative, négoce et unions), près de la moitié des viticulteurs et la moitié du potentiel de production viticole de Nouvelle-Aquitaine ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement en matière d'investissement.